

**U.F.R LETTRES ET LANGUES**

**MASTER Formation Duale  
Enseignement du/en français en Colombie Britannique**

**Année Universitaire 2019-2020**

**----- Document à lire attentivement et à conserver -----**

---

## SOMMAIRE

### I- Pr sentation de la Facult  de lettres et langues

### II- Pr sentation g n rale des  tudes

#### A- Le d roulement de l'ann e universitaire

L'inscription administrative et l'inscription p dagogique  
Les examens

#### B- Le syst me LMD

Les dipl mes

### III- Les  tudes MASTER Formation Duale Enseignement du/en fran ais en Colombie Britannique

#### A- Pr sentation de la filiere SOCIOLINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE DES LANGUES (SODILANG)

#### B- Pr sentation du Master

Charte transversale   toutes les formations dispens es   l'Universit  de Tours par le d partement SODILANG

Modalit s de contr le des connaissances, d' valuation et des r gles de passage

Pr sentation de du Master 1 re ann e (M1)

Maquette de M1 S7 et M1 S8

Descriptif des enseignements de M1 S7 et M1 S8

Modalit s de contr le de connaissances du M1 S7 et M1 S8

Pr sentation de la Master 2 me ann e (M2)

Maquette de M2 S9 et M2 S10

Descriptif des enseignements de M2 S9 et M2 S10

Modalit s de contr le de connaissances du M2 S9 et M2 S10

#### Calendrier universitaire

## I. PRESENTATION DE LA FACULTE DE LETTRES ET LANGUES

La Faculté de Lettres et Langues est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **9** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Lettres/ Arts du spectacle, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues**

### Quelques chiffres

A l'Université : environ 30 000 étudiants inscrits en 2018-2019 dont **3500** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

### La Direction de la faculté

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **CHOMMELOUX Alexis**

Responsable administratif : **GONZALEZ Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

### Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : [scolarite.lettres@univ-tours.fr](mailto:scolarite.lettres@univ-tours.fr)

**CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67**

**MASCHER Annie, 02 47 36 66 05**

**DESOEUVRE Stéphanie, 02 47 36 66 06**

**Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

**Fermé le vendredi après-midi et le samedi**

### Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48	<a href="mailto:manuelle.bataille@univ-tours.fr">manuelle.bataille@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:murielle.launay@univ-tours.fr">murielle.launay@univ-tours.fr</a>
Allemand	Bureau 48	<a href="mailto:fabienne.toulet@univ-tours.fr">fabienne.toulet@univ-tours.fr</a>
Espagnol - Portugais	Bureau 08	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a>
Droit-Langues	Bureau 58	<a href="mailto:patricia.lacour@univ-tours.fr">patricia.lacour@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:sylvie.lepourtois@univ-tours.fr">sylvie.lepourtois@univ-tours.fr</a>
Italien	Bureau 08	<a href="mailto:elodie.lepain@univ-tours.fr">elodie.lepain@univ-tours.fr</a>
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	<a href="mailto:aurelie.hannoun@univ-tours.fr">aurelie.hannoun@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:celine.debot@univ-tours.fr">celine.debot@univ-tours.fr</a>
Lettres	Bureau 106 (1 <sup>er</sup> étage)	<a href="mailto:christine.climent@univ-tours.fr">christine.climent@univ-tours.fr</a>
Sciences du langage	Bureau 23	<a href="mailto:stephanie.fuseau@univ-tours.fr">stephanie.fuseau@univ-tours.fr</a>
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23	<a href="mailto:isabelle.aubert@univ-tours.fr">isabelle.aubert@univ-tours.fr</a>
<b><u>Modules libres</u></b>		
P.R.I. (Politique et relations Internationales) et M.R.I (Médias et Relations Internationales)	Bureau 58	<a href="mailto:sylvie.lepourtois@univ-tours.fr">sylvie.lepourtois@univ-tours.fr</a>
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1 <sup>er</sup> étage)	<a href="mailto:rachel.regnier@univ-tours.fr">rachel.regnier@univ-tours.fr</a>
Allemand	Bureau 48	<a href="mailto:fabienne.toulet@univ-tours.fr">fabienne.toulet@univ-tours.fr</a>
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	<a href="mailto:fabienne.toulet@univ-tours.fr">fabienne.toulet@univ-tours.fr</a>
Italien	Bureau 08	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a>
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23	<a href="mailto:isabelle.aubert@univ-tours.fr">isabelle.aubert@univ-tours.fr</a>
	<a href="#">Bureau 207 - 2eme étage</a>	<a href="mailto:marielle.avice@univ-tours.fr">marielle.avice@univ-tours.fr</a> (pour les étudiants d'échange)

## II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

### A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

#### ► **L'inscription administrative et pédagogique**

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

**Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 23 septembre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.**

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

#### **Les examens**

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

**La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.**

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

**L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes et ne permet plus la validation du semestre et de l'année.**

**Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.**

#### ► **Régime particulier**

Certaines catégories d'étudiants (*les salariés, étudiants en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier **d'aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 27 septembre 2019**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

### B – LE SYSTEME LMD

#### Les diplômes

■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

**III- Les Etudes MASTER APPRODIV (FLE : Appropriation, diversit , insertion) – finalit   
professionnelle**

**A- PRESENTATION DU DEPARTEMENT SODILANG (SOCIOLINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE DES LANGUES)**

Son site : <https://sodilang.univ-tours.fr/accueil/>

Responsable du d partement : Isabelle Pierozak, [isabelle.pierozak@univ-tours.fr](mailto:isabelle.pierozak@univ-tours.fr)

Responsable du parcours FDFLS : Formation duale en Franais Langue Seconde : Marc Debono,  
[marc.debono@univ-tours.fr](mailto:marc.debono@univ-tours.fr)

**Secr tariat :** Isabelle Aubert, [isabelle.aubert@univ-tours.fr](mailto:isabelle.aubert@univ-tours.fr)  
3 rue des Tanneurs, bureau 23 / T l. : 02 47 36 65 66

**Horaires d'ouverture du secr tariat :**

**Lundi au Jeudi : 9h/11h30 – 13h30/16h30**

**Vendredi : 9h00/11h30**

**PPF**

**Facult  d' ducation – Universit  Simon Fraser (Vancouver)  
BAFF – Bureau des affaires francophones et francophiles**

**Responsable p dagogique du programme pour SFU :**

Dani le Moore : 778.782.4269 [dmoore@sfu.ca](mailto:dmoore@sfu.ca)

**Directrice adjointe du BAFF, responsable administrative de la Formation duale**

H l ne Lalancette : 778.782.6866 [educ\\_baff@sfu.ca](mailto:educ_baff@sfu.ca)

**Assistante de programmes au BAFF**

Betty Chin: 778.782.7646 [educprog@sfu.ca](mailto:educprog@sfu.ca)

**Enseignants titulaires du d partement SODILANG**

- Marc Debono, Ma tre de Conf rences, [marc.debono@univ-tours.fr](mailto:marc.debono@univ-tours.fr)
- Valentin Feussi, Ma tre de Conf rences, [valentin.feussi@univ-tours.fr](mailto:valentin.feussi@univ-tours.fr)
- B atrice Fontaine, Attach  Temporaire   l'Enseignement et   la Recherche, [beatrice.fontaine@univ-tours.fr](mailto:beatrice.fontaine@univ-tours.fr)
- Emmanuelle Huver, Professeure des universit s, [huver@univ-tours.fr](mailto:huver@univ-tours.fr)
- Joanna Lorilleux, Ma tre de Conf rences, [joanna.lorilleux@univ-tours.fr](mailto:joanna.lorilleux@univ-tours.fr)
- Eric Mercier, Attach  Temporaire   l'Enseignement et   la Recherche, [eric.mercier@univ-tours.fr](mailto:eric.mercier@univ-tours.fr)
- Isabelle Pierozak, Ma tre de Conf rences, [isabelle.pierozak@univ-tours.fr](mailto:isabelle.pierozak@univ-tours.fr)
- Didier de Robillard, Professeur des universit s, [derobillard@univ-tours.fr](mailto:derobillard@univ-tours.fr)
- Claudia Torres, Attach  Temporaire   l'Enseignement et   la Recherche, [claudia.torres@univ-tours.fr](mailto:claudia.torres@univ-tours.fr)

### Intervenants extérieurs et professionnels

Nom, prénom	Qualité	Entreprise ou organisme d'origine
BELONDO SANDRA	Enseignante	CUEFEE (Université de Tours)
BEZIAT JACQUES	Professeur des universités	Caen Normandie
BINDEL MORGANE	Directrice	ATEC centre de bilans
BRAULT GREGOIRE	Directeur	Alliance Française de Lyon
BRUNEAU AURELIE	Attachée territoriale (chargée de projets sociolinguistiques)	Conseil Général du Val de Marne
BRUNETEAUX-SWANN CATHERINE	Directrice	Brand & Marketing Strategy
CHARBONNEAU DOMINIQUE	Enseignante	CUEFEE (Université de Tours)
DARDAILLON SYLVIE	Enseignante	ESPE
CHARBONNEAU DOMINIQUE	Enseignant	CUEFEE (Université de Tours)
DOUILLARD CECILE	Responsable régionale de la Formation Formatrice FLS	CRIA 37
GIRARDEAU BRUNO	Expert	Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (académie de Lille)
GOUTY AGNES	Enseignante	Education Nationale
FREMONT GATINEAU ANNE SOPHIE	Coordinatrice pédagogique Enseignante	CUEFEE (Université de Tours)
HERPAILLER CHRISTINE	Formatrice Référente Visas Libres Savoirs	Entraide et Solidarités (Tours)
JACAMENT EMILIE	Chargée de Programme	CIEP
LACAILE PHILIPPE	Directeur général des services	Tour(s) plus (jusque juin 2015)
LAMBERT DOMINIQUE	Enseignante Formatrice de formateurs	Institut de Touraine
LECLERC CATHERINE	Formatrice Référente FOAD	Entraide et Solidarités (Tours)
MIGINIAC PAULINE	Coordinatrice de formations	UFCV de Tours
MONBET JULIE	Ingénieure pédagogique multimédia	Editions Maison des langues
PAYET GAELLE	Présidente	Conférence Permanente des Coordinations Associatives - CPCA CENTRE
PENEAU ANNE-CLAIRE	Enseignante de FLE Conceptrice de manuels	Institut de Touraine (enseignante)
ROUZIER SANDRA	Enseignante	Education Nationale
SOULAS DE RUSSEL DOMINIQUE	Professeur	
VEILLON – LEROUX ANNE	Enseignante	Institut de Touraine
ZIMMERT EMMANUEL	Enseignant Ingénieur pédagogique	CAVILAM

## B- PRESENTATION DU MASTER FORMATION DUALE – ENSEIGNEMENT DU/EN FRANÇAIS EN COLOMBIE BRITANNIQUE

### 1- PRESENTATION

---

Le parcours *Formation Duale* permet de valider à la fois : le Master 1 FLE/S spécialité APPRODIV de l'UT et le Programme de Formation Professionnelle (PFP) de SFU.

Pour ce faire, les étudiants suivent des cours relevant du Master **Sociolinguistique et didactique** de l'Université de Tours (UT) et du **Programme de Formation Professionnelle (PFP)** de l'Université S. Fraser de Vancouver. Le programme se déroule sur 16 mois, dont 4 mois à Tours et 12 mois à Vancouver. Les étudiants suivent le premier semestre (septembre-décembre) du M1 professionnel *Sociolinguistique et didactique* (spécialité APPRODIV) à Tours, puis effectuent le reste de la formation du PFP et le stage professionnel à Vancouver.

A l'issue de la formation, ils valident donc :

- le M1 FLE/S APPRODIV de l'UT (maîtrise)
- le PFP de SFU, qui leur permet d'être recommandés pour l'obtention du Certificat d'enseignement de la province de Colombie-Britannique, décerné par le Teacher Regulation Branch (TRB) du Ministère de l'éducation (cf. également infra).

**NB** : les étudiants choisissant de valider leur M1 en tant que Maîtrise de l'UT devront renoncer à valider leur formation de PFP en tant que Bachelor of Education as second degree de SFU. Des explications à ce propos leur seront données, à leur demande, à leur arrivée dans le programme de SFU.

L'Université Simon Fraser émettra sa recommandation de certification lorsque toutes les exigences requises par les deux universités seront remplies avec succès. De la même manière, l'Université de Tours émettra son attestation de réussite lorsque les obligations imposées par chacune des deux universités auront été validées avec succès.

#### ▪ *Le parcours de Master « FLE/S : Appropriation, diversité, insertion »*

*Le parcours de Master « FLE/S : Appropriation, diversité, insertion »* de l'Université de Tours vise à former des spécialistes du traitement des problèmes liés à l'appropriation et à la gestion des langues, en particulier du français comme langue étrangère et/ou seconde (FLE/S) dans des environnements où prédomine la diversité linguistique et culturelle.

Il s'agit d'une **formation universitaire et professionnalisante**, qui propose des contenus de formation articulés aux recherches attenantes en SHS, ainsi que des missions professionnelles impliquant la construction d'une posture réflexive.

Les étudiants participant au programme de formation duale suivront les cours du **premier semestre** de M1 (cf. descriptifs *infra*).

#### ▪ *Le Programme de Formation Professionnelle (PFP)*

Le Programme de Formation Professionnelle (PFP) de la Faculté d'éducation à l'Université Simon Fraser est un programme menant à la certification délivrée par le Teacher Regulation Branch (TRB) du Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique.

Le PFP se compose de **quatre semestres** incluant des cours universitaires et des séminaires professionnels ainsi que des stages d'enseignement dans les écoles.

Le PFP - module français s'insère dans l'ensemble des programmes de formation professionnelle de la Faculté d'éducation. Il vise une compréhension générale et approfondie des grands courants de pensée en éducation et de leur application en salle de classe. Les activités sont regroupées sous les appellations respectives de **EDUC 401/402 et 380, EDUC 404 et EDUC 405** (cf. descriptifs *infra*).

Les enjeux individuels, sociaux et professionnels étant au cœur de la philosophie du PFP, la formation valorise les pratiques de classe des étudiants maîtres fondées sur la réflexivité et la diversité.

### Calendrier du Programme

SEMESTRE	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT
Mai	Envoi du dossier de candidature
Juin	Sélection des candidats
Septembre – Décembre (Année N) <b>PÉRIODE 1 – TOURS- S7</b> <b>1ER SEMESTRE ANNÉE N</b>	UE 1 = 10 ECTS UE 2 = 10 ECTS UE 3 = 10 ECTS = 30 ECTS
Janvier - Avril (Année N) <b>PÉRIODE 2 – VANCOUVER S8</b> <b>2E SEMESTRE ANNÉE N</b>	UE 4 = 20 ECTS UE5 = 10 ECTS UE EDUC 401/402 et 380 du PFP = 30 ECTS
Mai - Juillet (Année N+1) <b>PÉRIODE 3 – VANCOUVER S9</b> <b>1ER SEMESTRE ANNÉE N+1</b>	UE6 = 9 ECTS UE7= 21 ECTS EDUC 404 du PFP = 30 ECTS
Septembre-Décembre (Année N+1) <b>PÉRIODE 4 – VANCOUVER S10</b> <b>2E SEMESTRE ANNÉE N+1</b>	EDUC 405 du PFP = 30 ECTS
	Mémoire de M2 encadré en France ou au Canada = 20 ECTS

## 2- CONDITIONS D'ADMISSION

### ▪ Exigences

Pour être admis en échange au Canada, les étudiants devront posséder une licence d'anglais ou avoir obtenu un résultat TOEFL CBT au niveau 230, avec un score minimum de 4.5 à la composante « *essay* ». Ils devront pouvoir justifier de la validation de deux cours d'anglais au niveau universitaire, dont un au moins de littérature. Ces UE porteront de préférence sur les études comparées entre la France et le Canada, ou sur les études canadiennes.

### ▪ Dépôt de candidature

Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site de l'Université de Tours à partir du mois de mars/avril devra être retourné, complété et accompagné de l'ensemble des justificatifs exigés dans les délais règlementaires. Dans certains cas, un entretien pourra éventuellement être organisé avec les candidats/candidates.

### ▪ Remarques

Etudiants n'ayant pas préalablement validé deux cours d'anglais au niveau universitaire : les cours pourront être remplacés par des cours de littérature française pour les étudiants qui enseigneront en français dans les écoles d'immersion ou francophones.

**NB** : il faut toutefois prendre en compte le fait qu'un certain niveau d'anglais est nécessaire pour pouvoir fonctionner à l'université et dans les écoles.

▪ **Dans certains cas particuliers** (parcours antérieurs, expériences spécifiques, etc.), les responsables de la formation peuvent substituer un des cours prévus par un autre, équivalent au même nombre de crédits, ou demander à ce que la formation soit complétée dans certains domaines une fois le PFP validé. Un plan d'études sera inclus dans le dossier individuel de l'étudiant.

### 3- LA CERTIFICATION DU TEACHER REGULATION BRANCH (TRB)

---

Après avoir validé avec succès les cours et les stages exigés dans le Programme de Formation Professionnelle de la Faculté d'éducation de l'Université Simon Fraser, les étudiants peuvent obtenir un permis d'enseignement de la Colombie-Britannique (*British Columbia teaching certificate*) en s'adressant au *Teacher Regulation Branch* du Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique.

À la fin du dernier semestre du PFP, la Faculté d'éducation recommande au TRB les étudiants maîtres ayant réussi leur formation. C'est le Teacher Regulation Branch (TRB) du Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique qui accorde les permis d'enseignement (*teacher certificate*) aux personnes jugées qualifiées pour enseigner en Colombie-Britannique. Il y a plusieurs catégories de permis (standards, professionnels), certains temporaires (interim), d'autres permanents.

Cette certification est obligatoire pour enseigner le français dans les trois programmes offerts dans les écoles élémentaires et secondaires de la Colombie-Britannique, au Canada, à savoir :

- le programme de Français de base, ou Core French,
- le programme d'Immersion, précoce ou tardive,
- le programme francophone pour les écoles appartenant au Conseil Scolaire Francophone.

**Compte tenu des exigences de l'université d'accueil (Simon Fraser University), les étudiants de l'Université de Tours seront dirigés vers le niveau secondaire.**

#### ▪ Enseignement secondaire

Les cours pré-requis à faire valoir pour l'obtention d'un certificat permanent pour l'enseignement secondaire sont deux cours d'anglais, dont au moins un de littérature (6 crédits).

Les nouveaux enseignants devront toutefois montrer des connaissances approfondies dans une matière spécifique (one Major), ou dans deux matières (two Minors) qui sont enseignées dans les écoles de la Colombie-Britannique. Ces matières sont, par exemple, l'histoire, la biologie, la chimie, les sciences de la terre, la géologie, la physique, la musique, l'informatique, l'anglais, le français (langue et littérature), la géographie, les mathématiques, les arts.

☞ Pour plus de renseignements sur le Teacher Regulation Branch (TRB) du Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique, voir : <http://www.bcteacherregulation.ca>

### 4- DROITS D'INSCRIPTION ET LOGISTIQUE

---

Les étudiants seront admis dans leur institution d'origine selon les critères d'admission en vigueur. Les participants au programme de formation duale seront désignés par leur université d'origine et leur dossier sera acheminé à l'université d'accueil pour qu'ils puissent s'y inscrire afin de valider le programme de formation duale.

Les étudiants de l'Université de Tours paieront les droits de scolarité et les autres frais d'études à l'Université de Tours et seront exemptés des droits de scolarité et des autres frais d'études à l'Université Simon Fraser.

Les étudiants français doivent satisfaire aux exigences du M1 ou M2 à la fin de l'année académique, mais ils devront **se réinscrire en M1 ou M2** pour bénéficier des droits scolaires relativement bas en France (et de l'exemption de droits scolaires au Canada) alors qu'ils étudient au 405 du PFP à l'automne à SFU.

Ils devront se conformer aux règlements du système de transport en commun de la région de Vancouver. Le laissez-passer obligatoire (*UPass*) coûte environ 164 \$ canadiens par trimestre et donne droit aux étudiants de voyager à coût réduit et sans restriction en bus et en *Skytrain* dans le système à zones multiples du Grand Vancouver. Le tarif du « *UPass* » est sujet à changement sans préavis.

Chaque étudiant participant à ce programme devra assurer son transport aller-retour à l'université d'accueil. Chaque étudiant sera également responsable de ses dépenses personnelles, incluant – mais non limitées à – ses frais de séjour, ses frais de déplacement et autres frais afférents, de même que ses manuels/documents d'études et son matériel scolaire.

Chaque étudiant pourra utiliser les services de santé et/ou d'hospitalisation locaux de l'université d'accueil. Toutefois, les dépenses médicales et les frais d'hôpital seront imputables à chaque étudiant. Chaque étudiant devra prendre une police d'assurance personnelle couvrant toute urgence médicale qui pourrait survenir lors du séjour dans le pays d'accueil.

Un hébergement sur le campus n'est pas garanti. Chaque institution d'accueil doit aider les étudiants à trouver un logement sur ou en dehors du campus pour la période d'échange.

**NB : L'obtention du visa d'études et du visa de travail canadiens suppose un certain nombre de démarches administratives, dont notamment une visite médicale avec un médecin assermenté.**

**Pour plus d'informations :** <http://www.canadainternational.gc.ca>

## Charte transversale à toutes les formations dispensées à l'Université de Tours par le Département SODILANG, intervenant en supplément au seuil minimal d'informations règlementaires

L'équipe pédagogique du département SODILANG informe les étudiants que ses pratiques formatives sont plurielles et diversifiées. Elles répondent, au titre d'un cadre de coordination auxquels adhèrent tous les intervenants des formations proposées par ce département, aux éléments de la charte ci-après, qui a pour fonction essentielle de préciser les modalités d'utilisation de l'ENT.

**Rappel** : L'ENT (*Environnement Numérique de Travail*) est un outil à disposition des étudiants et des enseignants des formations. A ce titre, il est, pour les cours où les étudiants sont inscrits en présentiel (étudiants astreints à l'assiduité, et dispensés d'assiduité, régime dit « salarié »), un COMPLEMENT des cours. Il est utilisé à la convenance selon les besoins des différents cours et des différents intervenants, dans le respect de la diversité des pratiques d'enseignement et de la liberté pédagogique des enseignants.

### MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS VIA L'ENT

Les documents mis en ligne peuvent être de format divers (.ppt, .doc, .pdf, .wmv, etc.) et de nature variée (plan de cours, bibliographie, extraits de documents, liens internet, documents d'étude de diverse nature, etc.). La mise en ligne se fait à l'initiative du/des seul(s) intervenant(s) responsable(s) du cours, et respecte le cadre légal relatif aux modalités de mise en ligne en ligne (cf. le règlement transversal de l'UT et par exemple le respect du droit d'auteur).

#### ○ Utilisation de l'ENT dans le cadre d'un cours présentiel

Tout cours présentiel ne suppose pas nécessairement l'usage de l'ENT par les intervenants. L'usage de l'ENT peut être régulier ou ponctuel.

Les documents mis en ligne n'ont pas pour but de se substituer au cours présentiel : aucun document, quelle que soit sa forme, ne rendra compte des échanges qui ont eu lieu et qui font partie intégrante du cours dans sa mise en œuvre didactique.

Ces documents interviennent :

- en anticipation du cours (par exemple dans la perspective de préparer une discussion susceptible de servir de point de départ au cours)
- en appui du cours (par exemple des citations, une bibliographie, etc.),
- a posteriori (par exemple à titre d'approfondissement, de prolongements ou de compléments de certains points du cours).

Dans l'ensemble de ces cas, il appartient aux enseignants responsables du cours de spécifier les documents dont la lecture est obligatoire ou facultative.

Les étudiants peuvent également être amenés à déposer des documents : dépôt de travaux indispensables ou facultatifs pour la validation du cours, ressources complémentaires déposées par les étudiants eux-mêmes et mises à la disposition des autres, etc. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de répondre au cadre légal en vigueur (spécification des sources notamment, règles concernant le contenu).

Les responsables des cours restent libres de mettre en ligne ou non les documents créés par leurs soins et auxquels s'applique le droit d'auteur (ex. un diaporama reprenant l'intégralité d'une séance de cours), ce qui implique que si l'on utilise tout ou partie des extraits de ce contenu, il faudra en citer la source qui sera indiquée

dans le document, et ce, comme pour tout article, livre ou autre (Exemple : Cours de Mme XXX, portant sur XXX, Diaporama, date...). En cas de circonstances exceptionnelles (absence motivée du/des responsables ; séance annulée pour des raisons indépendantes de la volonté des enseignants, etc.), une solution adaptée sera mise en place à l'initiative des intervenants responsables du cours.

- **Pratiques évaluatives : organisation et communication**

Les pratiques évaluatives de l'équipe formative du Département SODILANG sont plurielles et diversifiées. Les modalités d'évaluation sont contractuelles et spécifiées dans le livret de chacune des formations (Cf. Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances). Il appartient à chaque enseignant responsable de cours de les respecter et d'en spécifier explicitement la mise en œuvre. Quel que soit le type de formation, il est de la responsabilité de l'étudiant de prendre connaissance de ces modalités de validation, de s'assurer qu'il les a comprises et de les respecter.

Ainsi, dans le cadre du contrôle continu d'un cours présentiel, voire dans celui d'un examen terminal (comme par exemple pour un cours présentiel sur le multimédia), et en fonction des indications fournies par l'enseignant, la validation du cours peut requérir l'utilisation de l'ENT.

Un étudiant dispensé d'assiduité doit prendre contact en tout début d'année avec les membres de l'équipe formative dans la mesure où la dispense d'assiduité signifie qu'il appartient à l'étudiant de compenser son absence aux cours, avec, éventuellement, des palliatifs mis au point avec l'équipe de la formation.

- **Adresses électroniques :**

Il est demandé à chaque étudiant d'activer son compte électronique afin d'avoir accès à l'ENT, à sa boîte de messagerie étudiante et de s'assurer ainsi de la bonne réception des informations (par exemple en provenance du secrétariat, des responsables pédagogiques, etc.). L'équipe formative utilise uniquement l'adresse @etu.univ-tours.fr pour communiquer ces diverses informations aux étudiants.

- **Indications lexicales :**

- Cours : valant ici indifféremment pour une UE ou un EC
- Séance : valant ici pour un créneau horaire de durée variable (couvrant soit l'intégralité du RDV quotidien, hebdomadaire, mensuel, etc. imposés aux différents intervenants / étudiants et correspondant à l'organisation du cours telle que proposée par le département, soit une sous-partie de ce RDV)
- Document : élément de format et de nature variés, déposé ou posté par les responsables du cours ou des étudiants. Le document n'est pas entendu ici comme pouvant être un forum, un tchat : il est à distinguer donc d'autres fonctionnalités offertes par l'ENT.
- Intervenant/enseignant/responsable : en présentiel, ce que l'on appelle couramment l'enseignant c'est-à-dire le créateur du cours, celui qui le dispense et qui est éventuellement responsable de la mise en ligne des ressources sur l'ENT.

**Cette charte est contractuelle et implique la bonne coopération de tous. Elle est susceptible de révision, non programmée à date fixe, et il appartient donc aux étudiants de s'en tenir informés.**

**Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à l'Université de Tours**

## **Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master**

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

### Art. 1 - Conditions d'accès

***La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.***

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2<sup>ème</sup> année, l'accès en master 1<sup>ère</sup> année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

***Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.***

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui

~~suit la notification de ce refus. En master 2<sup>ème</sup> année, les motifs sont systématiquement communiqués.~~

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

## Art. 2 - Conditions d'inscription

---

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1<sup>ère</sup> année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

## Art. 3 - Organisation des enseignements

---

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

## Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

---

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

### Dispositions exceptionnelles

***En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.***

*De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».*

*Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.*

## Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les  l ments constitutifs (EC) d'une unit  d'enseignement ;
- 2/ Les  l ments constitutifs auxquels l' tudiant a obtenu la moyenne sont d finitivement capitalis s. L'acquisition de l' l ment constitutif emporte l'acquisition des cr dits europ ens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unit s d'enseignement (UE) d'un m me semestre ;
- 4/ Les unit s d'enseignement auxquelles l' tudiant a obtenu la moyenne sont d finitivement capitalis es. L'acquisition de l'unit  d'enseignement emporte l'acquisition des cr dits europ ens correspondants (30 cr dits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unit s est inf rieure   10/20, l' tudiant doit repasser tous les EC inf rieurs   10/20 dans les UE dont la note est inf rieure   10/20 ;
- 6/ La compensation est organis e sur le semestre sur la base de la moyenne g n rale des notes obtenues pour les diverses unit s d'enseignement, pond r es par les coefficients.  
Cependant, pour les semestres pr voyant un m moire d'initiation   la recherche ou un stage d'une dur e sup rieure   2 mois, la validation du semestre se fera   condition que l' tudiant ait obtenu :
  - une note sup rieure ou  gale   10/20 au stage ou au m moire individuel ;
  - une moyenne sup rieure ou  gale   10/20   l'ensemble constitu  des autres unit s d'enseignement pond r e par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8 / Toute absence injustifi e   une de ces  preuves entra ne la d faillance   l'UE correspondante et au semestre correspondant. La d faillance emp che le calcul du r sultat   l' preuve, puis   l'UE, au semestre et donc   l'ann e.

## Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contr le des connaissances sont organis es par semestre d'enseignement.

Les m moires, rapports de stage et projet tuteur  se d roulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de r f rence sur le bornage de l'ann e universitaire conform ment   la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l' ducation)

Un jury est nomm  par ann e d' tudes

Le jury d lib re souverainement et arr te les notes des  tudiants   l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas  ch ant les r gles de compensation (cf. paragraphe concern ).

La composition du jury est affich e sur le lieu des  preuves des examens imp rativement avant le d but des  preuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accord  par d cision du jury.

## Art. 8 - D livrance du dipl me

Le dipl me de master est d livr    l'issue des quatre semestres apr s d lib ration du jury, attribuant 120 cr dits, sous r serve d'avoir valid  l'aptitude   ma triser au moins une langue vivante  trang re.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

#### Art. 9 - Mention

---

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1<sup>ère</sup> année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2<sup>ème</sup> année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

#### Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

---

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

### AVERTISSEMENT

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

**Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire** et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## Présentation du Master Formation Duale – Enseignement du/en français en Colombie Britannique 1<sup>ère</sup> année (M1)

Nom du responsable d'année : Marc Debono, [marc.debono@univ-tours.fr](mailto:marc.debono@univ-tours.fr)

### Maquette de M1 S7 et S8

#### Semestre 7 à Tours

Semestre / UE	EP	Coef.	ECTS	Estima- tion charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
						VHT*	VHT	VHT	
<b>1ERE PERIODE (S7) - entièrement mutualisée avec le M1 APPRODIV</b>									
<b>UE 1 Sociolinguistique et contextualisation</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>120</b>		<b>34</b>	<b>10</b>		<b>164</b>
	1.01	5	5		Sociolinguistique : Approches de la variation et des contacts de langues	16	4		
	1.02	5	5		Interventions en situations diversifiées : perceptions, interprétations, implications	18	6		
<b>UE 2 Langues et apprentissage</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>180</b>		<b>41</b>	<b>23</b>		<b>264</b>
	2.01	5	5		Appropriation des langues et théories de la communication	18	6		
	2.02	5	5		Descriptions linguistiques et didactique de la grammaire	16	4		
	2.03	3	2		1EP au choix : - Texte littéraire et didactique des langues - Francophonie, institutions et français dans l'espace francophone - Langue étrangère <sup>1</sup>	7	13		
<b>UE 3 Didactique des langues et pratiques réflexives</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>120</b>		<b>32</b>	<b>8</b>		<b>160</b>
	3.01	5	5		Didactique générale et méthodologie du FLE et des langues	16	4		
	3.02	5	5		Evaluer en didactique des langues : enjeux, usages, démarches	16	4		
<b>Total 1ère période</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>420</b>		<b>107</b>	<b>41</b>		<b>588</b>

L'UE 4, dont l'intitulé est tributaire des intitulés de la formation canadienne, comprend une partie de réflexion sur l'insertion professionnelle.

<sup>1</sup> Le niveau B2 voire C1 en anglais et en français constituant un prérequis pour l'accès au parcours FD-FLS, le caractère obligatoire du cours Langue étrangère ne se justifie pas. Il est toutefois maintenu en option, afin de répondre à de possibles demandes de perfectionnement linguistique.

## Semestre 8 à Vancouver avec Simon Fraser University

Semestre / UE	EP	Coef.	ECTS	Estima- tion charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
<b>2EME PERIODE (S8) - entièrement mutualisée avec les UE EDUC 401/402 et 380 du PFP, tributaire de l'organisation locale de la formation</b>									
UE 4		20	20	400	Introduction à la pratique professionnelle		210		610
UE 5		10	10	40	Introduction à l'enseignement du/en français en contextes canadiens		52		92
<b>Total 2ème période</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>440</b>			<b>262</b>		<b>702</b>
<b>TOTAL MASTER 1</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	<b>1 660</b>			<b>107</b>	<b>303</b>	<b>1290</b>

### B3.2 Descriptif des enseignements de M1 S7 et S8

Intitulé de l'UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptif du contenu Compétences visée
<b>UE1 Sociolinguistique et contextualisation</b>	<b>EP 1.01</b>	Sociolinguistique : Approches de la variation et des contacts de langue	Après un bref panorama historique, on présentera rapidement les grandes perspectives de la sociolinguistique (variation, norme, communauté linguistique) avant d'insister sur l'aspect particulier de l'hétérogénéité linguistique sous deux de ses visages : variation et contacts de langues. <b>Compétences</b> : maîtriser les principales perspectives de la sociolinguistique, tout particulièrement pour ce qui a trait à la variation et aux contacts de langues
	<b>EP 1.02</b>	Interventions en situations diversifiées : perceptions, interprétations, implications	Intervenir dans le domaine de la didactique des langues (et notamment du français langue étrangère), suppose d'être capable de percevoir la diversité des situations qui le composent, et d'être en mesure d'en interpréter les implications, au vu d'éléments explicitement retenus et argumentés et d'un positionnement professionnel conscientisé (chercheur, enseignant, etc.). C'est à cette réflexion que ce cours s'attachera, en abordant, sous un angle à la fois sociolinguistique et didactique, quelques notions fondatrices du domaine, ainsi que certains des éléments clés à prendre en compte (statut de la langue enseignée, type de public, localisation géographique etc.), au besoin en s'appuyant sur des exemples concrets et des études de cas. <b>Compétences</b> : - connaître les principales notions et les principaux critères de - être capable d'identifier les éléments pertinents pour la compréhension d'une situation donnée - être capable de les argumenter et d'en concevoir les implications, pour l'intervention plus particulièrement - être capable de concevoir l'idée d'une pluralité de compréhensions (et donc de positionnements) possibles à partir d'une situation particulière

<b>UE2</b> <b>Langues et</b> <b>apprentissage</b>	<b>EP 2.01</b>	Appropriation des langues et théories de la communication	<p>Ce cours reposera sur des éléments de description grammaticale. Il examinera différentes représentations de la grammaire et leurs implications dans l'enseignement et l'apprentissage des langues. En privilégiant l'axe du sens comme fondement de la description, il sensibilisera les étudiants, futurs professionnels de FLE/S, à des approches didactiques variées qui prennent en compte la diversité des expériences langagières en classe de langue. On s'appuiera sur des supports variés (manuels et méthodes de FLE, expériences, etc.).</p> <p><b>Compétences :</b> <i>savoir décrire une langue en fonction des besoins de la situation didactique</i></p>
		Descriptions linguistiques et didactique de la grammaire	<p>Ce cours reposera sur des éléments de description grammaticale. Il examinera différentes représentations de la grammaire et leurs implications dans l'enseignement et l'apprentissage des langues. En privilégiant l'axe du sens comme fondement de la description, il sensibilisera les étudiants, futurs professionnels de FLE/S, à des approches didactiques variées qui prennent en compte la diversité des expériences langagières en classe de langue. On s'appuiera sur des supports variés (manuels et méthodes de FLE, expériences, etc.).</p> <p><b>Compétences :</b> <i>savoir décrire une langue en fonction des besoins de la situation didactique</i></p>
	<b>EP 2.03</b>	<u>Choix 1</u> : Texte littéraire et didactique des langues	<p>L'objectif de ce cours sera de réfléchir à la littérature et à son rapport avec la didactique des langues. On examinera ainsi les caractéristiques du texte littéraire, les courants littéraires, pour poser la question des représentations écrites des langues. A l'aide d'exemples de textes choisis dans des situations sociolinguistiques et historiques (francophones entre autres), on réfléchira à des démarches de travail avec des textes littéraires en classe de FLE/S ; puis on montrera en quoi elles conduisent à l'élaboration de compétences interculturelles reposant notamment sur la réception / interprétation des textes. Cela permettra de considérer la littérature comme un élément pertinent pour l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère</p> <p><b>Compétences :</b> <i>connaître les particularités des courants et du texte littéraires et pouvoir les mettre en œuvre dans des processus didactiques</i></p>
		<u>Choix 2</u> : Francophonie, institutions et français dans l'espace francophone	<p>Ce cours s'attachera à retracer l'histoire de la « francophonie », qui sera décrite à travers divers aspects : typologies, évocation de différentes situations de francophonie. On s'intéressera également aux principales institutions relatives à la diffusion et à l'enseignement du FLE/S.</p> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les aspects linguistiques, historiques, géographiques, géopolitiques, institutionnels caractérisant l'espace francophone ;</li> <li>- Connaître et situer les principales structures de diffusion et d'enseignement du français.</li> </ul>
		<u>Choix 3</u> : Langue étrangère	<p>Ce dispositif vise la mise à niveau des étudiants dont la maîtrise d'une langue étrangère n'est pas suffisante pour la validation du Master. A cette fin, les étudiants de SFU pourront suivre un cours dans l'offre de formation de l'UFRT (Cueffe notamment) ou une autoformation par le CNED.</p> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer ses compétences en langue étrangère</li> <li>- acquérir un niveau de maîtrise B2 dans une langue étrangère</li> </ul>

<b>UE3</b> <b>Didactique des langues et pratiques réflexives</b>	<b>EP 3.01</b>	Didactique g�n�rale et m�thodologie du FLE et des langues	Cet enseignement vise � l'autonomisation des �tudiants face � leur (future) activit� d'enseignant de langue(s) afin qu'ils soient capables d'analyser de mani�re critique et distanci�e les ressources � leur disposition ; d'interpr�ter la diversit� des pratiques observ�es ; de r�fl�chir aux comp�tences n�cessaires (et/ou � construire) pour se professionnaliser en tant qu'enseignant de langue. On s'appuiera pour ce faire sur diff�rentes ressources : observations de classe, exp�rience des �tudiants, mais aussi des manuels, documents cadres, etc. <b>Comp�tences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir analyser et construire des outils et des pratiques d'enseignement des langues � la lumi�re des principales th�ories de r�f�rence pour la didactique des langues ;</li> <li>- savoir adopter une vision distanci�e, critique et r�flexive des grandes orientations actuelles de la didactique des langues</li> </ul>
	<b>EP 3.02</b>	Evaluer en didactique des langues : enjeux, usages, d�marches	Evaluer, en didactique des langues (et notamment en didactique du FLE/S), suppose non seulement de conna�tre un certain nombre de d�marches et d'outils, mais aussi et surtout, d'�tre capable d'articuler, de mani�re critique, r�flexive et argument�e, des enjeux politiques g�n�raux et un positionnement individuel, en fonction de repr�sentations et de valeurs conscientis�es. Cet enseignement propose ainsi de r�fl�chir � ces diff�rents aspects de la probl�matique �valuative, entre autres � partir de cas concrets et des exp�riences des �tudiants de la formation. <b>Comp�tences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conna�tre les principales th�ories relatives au domaine de l'�valuation, ainsi que les �l�ments fondamentaux d'un acte �valuatif, notamment dans le champ du FLE/S ;</li> <li>- �tre capable d'analyser et/ou de concevoir des outils d'�valuation pertinents</li> <li>- �tre capable d(auto)-analyser des postures d'�valuation de mani�re r�flexive et critique</li> <li>- �tre sensibilis� aux enjeux �thiques de l'�valuation, r�fl�chir � sa posture en tant qu'�valuateur</li> </ul>
<b>UE 4</b> <b>Introduction � la pratique professionnelle</b>		Introduction � la pratique professionnelle  enti�rement mutualis�e avec l'UE EDUC 401/402 du PFP	Cette UE s'organise autour de trois stages d'enseignement (�l�mentaire ou secondaire) d'une dur�e totale de 6 semaines, dont le niveau de difficult� progressive correspond aux �tapes de d�veloppement des �tudiants ma�tres. L'exp�rience de stage est compl�t�e par une formation th�orique qui porte sur l'identit� professionnelle, la philosophie de l'enseignement, la communaut� �ducative et le syst�me scolaire. Elle se fonde en partie sur une analyse r�flexive de l'exp�rience de stage pour aborder les th�mes suivants : l'enseignant en tant que personne, l'enseignant et les �l�ves, l'enseignant et le curriculum. <b>Comp�tences :</b> d�velopper un regard critique sur l'�ducation, �tre capable de mettre en lien th�orie et pratique, et de porter un regard r�flexif sur les pratiques enseignantes � partir d'observations de classes et d'interventions p�dagogiques, pour se construire une posture personnelle sur la profession d'enseignant et la philosophie de l'�ducation, �tre capable de concevoir et de mettre en �uvre un s�quence p�dagogique, �tre capable de porter un regard r�flexif sur son cheminement de formation.
<b>UE 5</b> <b>Introduction � l'enseignement du/en fran�ais en contextes canadiens</b>		Introduction � l'enseignement du/en fran�ais en contextes canadiens  enti�rement mutualis�e avec l'UE EDUC 380 du PFP	Ce cours s'adresse aux �tudiants souhaitant enseigner dans les programmes de fran�ais en Colombie-Britannique (fran�ais de base, immersion en fran�ais, programme francophone), et vise � familiariser les �tudiants avec les aspects historiques, politiques et sociaux des programmes de fran�ais au Canada. On s'attachera particuli�rement curricula et aux pratiques en vigueur en Colombie-Britannique, tout en le comparant avec d'autres approches didactiques et d'autres mod�les d'am�nagement de l'�ducation d�velopp�s dans d'autres situations, en Am�rique du Nord et en Europe.

			<i>Comp�tences : conna�tre les contextes sociaux de l'enseignement en milieu francophone minoritaire au Canada et en C.B., �tre capables d'analyser diff�rents mod�les didactiques et curriculaires d'enseignement bi/plurilingue au moyen des th�ories ad�quates.</i>
--	--	--	--

## Modalités de contrôle des connaissances du M1 S7 ET S8

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL d'ETUDES				
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2		
		Type controle	Type Epreuve	Coef	Type controle	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	
<b>TOTAL MASTER 1</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>		<b>60</b>	
<b>UE 1</b> Sociolinguistique et contextualisation	<b>10</b>			<b>10</b>			<b>10</b>		<b>10</b>		<b>10</b>	
	1.01	5	CC	O-E	5	ET	O-E	5	O-E	5	O-E	5
	1.02	5	CC	O-E	5	ET	O-E	5	O-E	5	O-E	5
<b>UE 2</b> Langues et apprentissage	<b>10</b>			<b>10</b>			<b>10</b>		<b>10</b>		<b>10</b>	
	2.01	4	CC	O-E	4	ET	O-E	4	O-E	4	O-E	4
	2.02	4	CC	O-E	4	ET	O-E	4	O-E	4	O/E	4
	2.02	2	CC	O-E	2	ET	O-E	2	O-E	2	O-E	2
<b>UE 3</b> Didactique des langues et pratiques réflexives	<b>10</b>			<b>10</b>			<b>10</b>		<b>10</b>		<b>10</b>	
	3.01	5	CC	O-E	5	ET	O-E	5	O-E	5	O-E	5
	3.02	5	CC	O-E	5	ET	O-E	5	O-E	5	O-E	5
<b>UE 4</b> Introduction à la pratique professionnelle	<b>20</b>	V/NV <sup>2</sup>		<b>20</b>	Cursus suivi au Canada modalités d'évaluation canadiennes : session 2 et RSE non pertinents dans ce cadre							
<b>UE 5</b> Introduction à l'enseignement du/en français en contextes canadiens	<b>10</b>	CC	O-E	<b>10</b>								

<sup>2</sup> Dans l'ensemble des MCC de ce parcours, « Validé / Non validé » vise à traduire au mieux des modalités de validation propres au système universitaire canadien (validation « Pass or Fail », i.e. validation globale binaire donnant lieu à obtention de crédits). La validation de l'UE 4 "Introduction à la pratique professionnelle" est obligatoire pour l'obtention du Master.

**Présentation du Master Formation Duale – Enseignement du/en français en Colombie – Britannique (M2)**

 Nom du responsable d'année : Marc Debono, [marc.debono@univ-tours.fr](mailto:marc.debono@univ-tours.fr)

Maquette de M2 S9 et S10

**Semestre 9 et 10 à Vancouver avec Simon Fraser University**

Semestre / UE	EP	Coef.	ECTS	Estima- tion charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
<b>3EME PERIODE (S9) - entièrement mutualisée avec l'UE EDUC 404 du PFP, tributaire de l'organisation locale de la formation</b>									
<b>UE 6 Didactique du français</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	1 EP au choix		<b>52</b>		<b>152</b>
	6.1	9	9		Didactique du français langue seconde - Français de base		52		
	6.2	9	9		Didactique du français en immersion ou au programme francophone		52		
<b>UE 7 Didactique des matières</b>		<b>21</b>	<b>21</b>	<b>300</b>	3 EP au choix :		<b>156</b>		<b>456</b>
	7.1	7	7		Diversité et éducation: théories, politiques, pratiques		52		
	7.2	7	7		Didactique des sciences au secondaire		52		
	7.3	7	7		Didactique des mathématiques au secondaire		52		
	7.4	7	7		Didactique des sciences humaines au secondaire		52		
	7.5	7	7		Mesures et évaluation en éducation environnementale		52		
	7.6	7	7		Autre cours dans l'offre de formation de SFU		52		
<b>Total 3ème période (S9)</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>400</b>			<b>208</b>		<b>608</b>
<b>4EME PERIODE (S10) - partiellement mutualisée avec l'UE EDUC 405 du PFP, tributaire de l'organisation locale de la formation</b>									
<b>UE 10 Stage et TER</b>									
	8.1	10	10	200	Stage (11 semaines) et rapport EP mutualisé avec l'UE EDUC 405 (PFP)		52		
	8.2	20	20	400	TER - Travail d'étude et de recherche >> Ecrit professionnel (rédigé en français) sur la base du projet professionnel individuel de l'étudiant, évalué par un TER - Travail d'étude et de recherche		15		
<b>Total 4ème période (S10)</b>		<b>21</b>	<b>20</b>	<b>580</b>			<b>67</b>		<b>452</b>
<b>TOTAL MASTER 2</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	<b>2020</b>		<b>192</b>	<b>522</b>		<b>2734</b>
<b>TOTAL MASTER</b>		<b>120</b>	<b>120</b>	<b>3680</b>		<b>360</b>	<b>1044</b>		<b>5084</b>

L'UE 6, dont l'intitulé est tributaire des intitulés de la formation canadienne, comprend une partie de réflexion sur l'insertion professionnelle et prend donc en charge l'"accompagnement aux techniques de recherche d'emploi (10HTD)" demandé par la lettre de cadrage en M2

## Descriptif des enseignements de M2 S9 et S10 à Vancouver

Intitulé de l'UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptif du contenu Compétences visée
UE 6  Didactique du français  1 EP au choix	6.1	Didactique du français langue seconde - Français de base  entièrement mutualisée avec l'UE EDUC 480	<p>Ce cours permettra aux étudiants d'approfondir les théories portant sur l'apprentissage des langues secondes ainsi que les approches, les stratégies d'enseignement et le curriculum en français de base, tant à l'élémentaire qu'au secondaire. Les travaux incluent des lectures et des discussions en classe, de même que l'élaboration d'unités complètes d'enseignement tenant compte de la diversité des apprenants en salle de classe et incluant les mesures d'évaluation appropriées.</p> <p>Compétences : être capable de développer une pratique de dialogue et de collaboration, être capable de concevoir des outils d'enseignement adaptés à l'enseignement du FLS, être capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques d'enseignement et son cheminement de formation.</p>
	6.2	Didactique du français en immersion ou au programme francophone  entièrement mutualisée avec l'UE EDUC 481	<p>Ce cours met l'accent sur la recherche et les théories portant sur l'apprentissage des langues dans le cadre de programmes bilingues et en contextes minoritaires. On y examinera les pratiques pédagogiques et le curriculum des programmes d'immersion française et des écoles francophones, à l'élémentaire comme au secondaire, de même que l'élaboration d'unités complètes d'enseignement tenant compte de la diversité des apprenants en salle de classe et incluant les mesures d'évaluation appropriées.</p> <p>Compétences : être capable de développer une pratique de dialogue et de collaboration, être capable de concevoir des outils d'enseignement adaptés à l'enseignement en contexte minoritaire, être capable de tenir compte de la diversité des élèves, être capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques d'enseignement et d'évaluation, ainsi que sur son cheminement de formation.</p>
UE 7  Didactique des matières  3 EP au choix entièrement mutualisée avec l'UE EDUC 404 du PFP	7.1	Diversité et éducation : théories, politiques, pratiques	<p>Un survol des effets de la mondialisation sur l'éducation au 21e siècle. Les étudiants auront l'occasion de se pencher sur les enjeux de la diversité rencontrée en salle de classe, de se familiariser avec le contexte politico-social autour de celle-ci et de discuter des pratiques en vigueur afin d'orienter leur propre réflexion sur la pratique pédagogique.</p> <p>Compétences : être capable d'analyser les effets et les enjeux de la mondialisation en contexte scolaire et dans la salle de classe. Etre capable d'adapter ses pratiques en fonction des analyses effectuées.</p>
	7.2	Didactique des sciences au secondaire	<p>Ce cours prépare à l'enseignement des sciences au secondaire. Les étudiants exploreront certains aspects spécifiques de l'apprentissage des sciences ; examineront leur propre pensée scientifique ; travailleront avec le curriculum prescrit et planifieront des unités d'enseignement intégrant les notions théoriques à des approches pédagogiques appropriées.</p> <p>Compétences : être capable de porter un regard réflexif sur ses représentations de la science et de la pensée scientifique, être capable d'élaborer des séquences pertinentes et adaptées d'enseignement des sciences, être capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques d'enseignement et son cheminement de formation.</p>
	7.3	Didactique des mathématiques au secondaire	<p>Ce cours prépare à l'enseignement des mathématiques au secondaire. Les étudiants exploreront certains aspects spécifiques de l'apprentissage des mathématiques ; examineront leur propre pensée mathématique ; travailleront avec le curriculum prescrit et planifieront des unités d'enseignement intégrant les notions théoriques à des approches pédagogiques appropriées.</p>

			<p>Compétences : être capable de porter un regard réflexif sur ses représentations des mathématiques et de la pensée mathématique, être capable d'élaborer des séquences pertinentes et adaptées d'enseignement des mathématiques, être capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques d'enseignement et son cheminement de formation.</p>
	7.4	Didactique des sciences humaines au secondaire	<p>Ce cours prépare à l'enseignement des sciences humaines au secondaire par l'examen des aspects théoriques et pratiques de l'éducation en sciences humaines. Les étudiants examineront leur philosophie de l'enseignement des sciences humaines à travers diverses activités incluant des travaux sur la pensée critique, l'étude du curriculum et l'exploration de stratégies d'enseignement engageantes pour les jeunes adultes. Ils planifieront des unités d'enseignement intégrant les notions théoriques à des approches pédagogiques appropriées.</p> <p>Compétences : être capable de porter un regard réflexif sur ses représentations des sciences humaines, être capable d'élaborer des séquences pertinentes et adaptées d'enseignement des sciences humaines, être capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques d'enseignement et son cheminement de formation.</p>
	7.5	Mesures et évaluation en éducation environnementale	<p>Ce cours vise à familiariser les enseignants de disciplines autres que les sciences et les mathématiques avec certains aspects quantitatifs de l'éducation environnementale. Des explorations sur le terrain, menées lors de visites guidées, viennent ajouter une dimension pratique aux enseignements en classes et en séminaires.</p> <p>Compétences : être capable de porter un regard réflexif sur ses représentations de l'écologie, être capable d'élaborer des séquences pertinentes et adaptées d'éducation à l'environnement, être capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques d'enseignement et son cheminement de formation.</p>
	7.6	Autre cours dans l'offre de formation de SFU	Sous réserve de validation du référent
UE 8 Stage et TER partiellement mutualisée avec l'UE EDUC 405	8.1	Stage et rapport	<p>Cette UE se compose d'un stage de 11 semaines et de deux semaines de cours à l'université. L'articulation étroite entre théorie et pratique permettra de construire une réflexion de praticien-chercheur sur les thèmes suivants : l'évaluation, la planification, la maltraitance, les devoirs de l'enseignant, le portfolio professionnel, le portfolio comme outil d'évaluation en classe, la recherche-action</p> <p>Compétences : être capable de mettre en lien théorie et pratique pour se construire une posture réflexive et personnelle sur ses pratiques enseignantes, être capable de concevoir et de mettre en œuvre une séquence pédagogique, être capable de porter un regard réflexif sur son cheminement de formation.</p>
	8.2	TER - Travail d'étude et de recherche	<p>Écrit professionnel (rédigé en français) sur la base du projet professionnel individuel de l'étudiant, évalué par un TER - Travail d'étude et de recherche L'expérience professionnelle de l'étudiant (incluant le stage évoqué en 8.1) donnera lieu à la production d'un écrit professionnel.</p> <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Savoir construire et mener à bien une mission professionnelle</li> <li>. Comprendre et analyser le contexte du stage sur le plan politique, institutionnel et/ou didactique</li> <li>. Savoir rendre compte d'une mission de stage en étayant théoriquement et de manière problématisée l'expérience de terrain.</li> </ul>

## Modalités de contrôle des connaissances de M2 S9 et S10 à Vancouver

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT		ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL d'ETUDES			
			Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
			Type controle	Type Epreuve	Coef	Type controle	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef
<b>TOTAL MASTER 2</b>		<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>		<b>60</b>
<b>UE 6</b> Didactique du français		<b>9</b>	CC	O-E	<b>9</b>							
<b>UE 7</b> Didactique des matières	<b>7.1</b>	<b>7</b>	CC	O-E	<b>7</b>							
	<b>7.2</b>	<b>7</b>	CC	O-E	<b>7</b>							
	<b>7.3</b>	<b>7</b>	CC	O-E	<b>7</b>							
<b>UE 8</b> Stage et TER	<b>8.01</b>	<b>10</b>	CC		<b>10</b>							
	<b>8.02</b>	<b>20</b>	ET	E	<b>20</b>				E	<b>20</b>		

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Réunions de rentrée des étudiants de Master	<b>Du 2 au 12 septembre 2019</b>
Inscriptions pédagogiques	Du 2 au 23 septembre 2019
Début des cours du 1 <sup>er</sup> semestre*	<b>A partir du 16 septembre 2019</b>
Pause pédagogique	Du 28 octobre au 3 novembre 2019
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020
<b><u>Examens du 1<sup>er</sup> semestre :</u></b>	
	Du 6 au 16 janvier 2020 inclus
Début des cours du 2 <sup>ème</sup> semestre	<b>A partir du 20 janvier 2020</b>
Pause pédagogique	Du 24 au 28 février 2020
Vacances de printemps	Du 13 au 24 avril 2020
<b><u>Examens du 2<sup>nd</sup> semestre :</u></b>	
Examens lettres et langues	Du 11 au 20 mai 2020 inclus
Rattrapages	Du 15 juin au 3 juillet 2020